

Intervention de Gilbert Roger

UNITED NATIONS INTERNATIONAL MEETING
IN SUPPORT OF ISRAELI-PALESTINIAN PEACE

The two-State solution : a key prerequisite for achieving peace and
stability in the Middle East

PLENARY II

International efforts to achieve the two-State solution

Reviving the State-building agenda, promoting diplomatic recognition
of the State of Palestine, prioritizing the rule of law

Jeudi 2 juillet 2015 de 10h à 13h

Monsieur le Président,
Mesdames et messieurs les Ambassadeurs,
Mesdames et messieurs les Parlementaires,
Mesdames et Messieurs,

Le Sénat français a adopté le 11 décembre 2014, par 153 voix contre 146, la proposition de résolution invitant le Gouvernement français à reconnaître l'Etat de Palestine, dont je suis le premier signataire. L'Assemblée nationale française a également adopté, le 2 décembre, une proposition de résolution équivalente. C'est à la suite de la publication d'une tribune dans le journal *Le Monde*, le 21 octobre 2014, dans laquelle je lançais un appel au gouvernement français à reconnaître l'Etat de Palestine, que les initiatives parlementaires françaises, émanant de différents groupes politiques de gauche, ont commencé à émerger. Je souhaite saluer l'adoption historique de ces deux textes par les deux chambres du Parlement français.

En effet, la voix de la France, pays fondateur de l'Union européenne, membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU, et ami des peuples israélien et palestinien, compte sur la scène internationale, et était attendue sur le sujet. La France est forte quand elle représente un intérêt général plus important qu'elle-même. Elle l'a déjà prouvé en votant en 2011 en faveur de l'adhésion de la Palestine comme membre à part entière de l'UNESCO, puis en disant « oui » à l'accession de la Palestine au statut d'Etat non-membre de l'ONU en novembre 2012. De la Révolution française à de Gaulle et Mitterrand, chaque fois qu'elle a porté les aspirations de ceux qui peinent à peser sur le cours des choses, la France a toujours eu une influence supérieure à son poids réel. C'est ce qui fait de notre pays sa spécificité, et sa grandeur.

Il y a 20 ans, Yitzhak Rabin et Yasser Arafat recevaient le prix Nobel de la paix pour les accords d'Oslo qui, un an après leur signature, semblaient

encore promettre une coexistence pacifique entre les deux Etats, l'un israélien et l'autre palestinien. Ce rêve, anéanti par les promesses non tenues de part et d'autre, ne verra jamais le jour si rien n'est fait pour amener les parties au conflit à s'entendre.

Les résolutions désormais adoptées par les deux chambres du Parlement français constituent un premier pas vers l'établissement d'une relation d'égal à égal entre Israël et la Palestine et font de la reconnaissance de l'Etat de Palestine la condition *sine qua non* de l'ouverture de véritables négociations, souhaitées par le Gouvernement français.

Elles viennent renforcer les initiatives récentes dans certains Etats membres de l'Union européenne, celles de la Suède, dont l'Etat a reconnu l'Etat de Palestine, mais également celles des parlements britannique et espagnol, qui ont appelé à cette reconnaissance. Ces démarches politiques qui ont été entreprises en Europe sont intervenues à un moment de blocage manifeste du processus de paix israélo-palestinien. Le cycle de négociations longues et intenses, dans lequel les Etats-Unis s'étaient fortement impliqués, s'est conclu au printemps 2014 par un échec, et a été suivi, au cœur de l'été dernier, par le conflit meurtrier de Gaza, qui a fait 2160 morts, dont 83 % de civils, du côté palestinien. L'échec de la diplomatie a, une fois encore, repoussé les perspectives d'un règlement définitif de ce conflit, laissant place aux compromis militaires et autres conférences de reconstruction. Une fois encore, une fois de trop.

Ces initiatives de reconnaissance de l'Etat palestinien en Europe ont conduit le Parlement européen, le 17 décembre 2014, à apporter son soutien de « principe » à la reconnaissance de l'Etat palestinien et à la solution fondée sur deux Etats, dans une résolution élaborée par cinq groupes politiques, et adoptée par 498 voix contre 88. Le Parlement a par ailleurs décidé d'engager une

initiative intitulée « Parlementaires pour la paix » visant à rapprocher les parlementaires européens, israéliens et palestiniens, pour faire progresser les perspectives de paix. Je soutiens bien évidemment cette initiative. Je souhaite rappeler en effet que l'Europe a un rôle diplomatique à jouer dans la région, en tant que premier contributeur d'aide des territoires palestiniens. La France doit reprendre l'initiative diplomatique et entraîner ses partenaires du Quartet, que sont les Etats-Unis, la Russie, l'Union européenne et les Nations Unies, dans une nouvelle dynamique.

L'Autorité palestinienne, de son côté, poursuit ses démarches diplomatiques. Elle a obtenu un vote au Conseil de sécurité des Nations unies, le 30 décembre dernier, sur une résolution exigeant la fin de l'occupation israélienne en Cisjordanie d'ici à la fin 2017. Le texte, qui prévoyait des négociations sur le statut final de la Palestine dans les douze prochains mois, n'a recueilli que huit voix sur quinze, alors qu'il en fallait neuf pour qu'il soit adopté. Seuls deux pays, les Etats-Unis et l'Australie, ont voté contre. Cinq membres, dont le Royaume-Uni, se sont abstenus. La France s'est honorée en votant pour cette résolution.

Mahmoud Abbas a par ailleurs signé, le 31 décembre 2014, une demande d'adhésion au statut de Rome, qui ouvre la possibilité d'engager des poursuites contre les responsables israéliens pour génocide, crimes de guerre et crimes contre l'humanité. Cette demande d'adhésion à la Cour pénale internationale a été présentée officiellement aux Nations Unies le 2 janvier. Le secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, a accepté le 7 janvier cette demande ; l'adhésion de la Palestine a pris effet le 1^{er} avril.

Pour la communauté internationale, reconnaître l'Etat de Palestine, aux côtés de l'Etat d'Israël, vivant côte à côte en paix et en sécurité, c'est se conformer au droit international. Au nom du droit inaliénable à

l'autodétermination, le peuple palestinien est fondé à se doter d'un Etat, qui doit être créé selon les normes approuvées par la communauté internationale qui avaient présidé à la création de l'Etat d'Israël. Cette reconnaissance sécuriserait par ailleurs l'existence de l'Etat de Palestine, qui est aujourd'hui très gravement menacée par la poursuite de la colonisation israélienne, qui s'est intensifiée.

Rappelons que le fait d'invoquer le droit à l'autodétermination n'est pas opposé aux négociations. La Palestine ne peut continuer à être l'exception des normes internationales. Pour autant, les dirigeants palestiniens ne doivent pas se soustraire aux choix difficiles que les deux parties ont à faire, et les négociations seront nécessaires pour régir les relations entre Israël et la Palestine. Elles devront aborder tous les sujets du statut final, en particulier les questions des réfugiés, de Jérusalem, des colonies et des frontières.

Cette reconnaissance d'un Etat palestinien par la communauté internationale est le seul choix qui permettra d'aboutir à la paix et de garantir aux Israéliens comme aux Palestiniens leur liberté et leur sécurité. Je ne pense pas que cette initiative soit prématurée, puisque cela fait 47 ans que les territoires palestiniens sont occupés, et 20 ans que le processus d'Oslo est au point mort. Je pense au contraire qu'il est temps d'agir avant qu'il ne soit trop tard. Cette reconnaissance serait un premier pas dans le règlement définitif du conflit israélo-palestinien. Ce serait un message adressé aux démocrates, qu'ils soient palestiniens ou israéliens, pour les encourager dans leur combat pour la paix, et leur signifier qu'il a des chances d'aboutir.

Le ministre français des affaires étrangères, Laurent Fabius, travaille actuellement à la préparation d'un projet de résolution au Conseil de sécurité de l'ONU visant à résoudre dans les 18 mois le conflit israélo-palestinien. La France pourrait reconnaître officiellement l'Etat de Palestine à l'issue de ce délai. Le texte, s'il était soumis au vote du Conseil de sécurité de l'ONU, appellerait à mettre en œuvre le principe de deux Etats pour deux peuples. Il

demanderait la création d'un Etat palestinien sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. Les négociations devraient par ailleurs définir un plan qui garantisse la sécurité d'Israël et de la Palestine à travers un contrôle efficace des frontières, pour empêcher la résurgence du terrorisme ainsi que l'infiltration d'armes. Le projet de résolution mentionnerait également le retrait de l'armée israélienne des territoires palestiniens en Cisjordanie, afin de respecter la souveraineté de l'Etat démilitarisé de Palestine, y compris en prévoyant un retrait phasé et complet de l'armée israélienne au cours d'une période de transition agréée. Sur la question des réfugiés palestiniens, le texte réclamerait une solution juste, équilibrée et réaliste, s'appuyant sur un mécanisme de compensation. S'agissant de Jérusalem, le projet de résolution soulignerait la nécessité d'en faire la capitale des deux futurs Etats.

Si ce projet de résolution ne pouvait être soumis au Conseil de sécurité de l'ONU du fait de l'opposition des Etats-Unis, le ministre Laurent Fabius a opportunément proposé un changement de méthode avec la perspective d'une conférence internationale, qui serait organisée à Paris. Cette démarche devrait s'accompagner de la définition d'une date butoir des négociations et être encadrée par la Ligue arabe, l'Union européenne et le G5, composé de l'Allemagne, des Etats-Unis, de la France, du Japon et du Royaume-Uni. Cette conférence internationale prendrait les mesures nécessaires afin de rétablir la confiance entre Israël et Palestine, afin de permettre de dessiner une trajectoire menant à une résolution négociée du conflit sur la base de la solution à deux Etats. Ces négociations, non plus seulement sous l'égide des Etats-Unis, comme cela a pu être le cas par le passé, mais dont l'application serait contrôlée par la Ligue arabe, l'Union européenne et le G5, permettraient de sortir de l'impasse sur la question palestinienne, sur la base d'un consensus de l'ensemble des parties.

En tant que parlementaire français, et à la suite du vote des deux résolutions invitant le gouvernement français à reconnaître l'Etat de Palestine, j'estime qu'il est temps que la France prenne ses responsabilités, et reconnaisse officiellement l'Etat de Palestine, car chaque jour qui passe sans un règlement de paix durable entre Israël et la Palestine écarte un peu plus la possibilité même de l'existence d'un Etat de Palestine viable, tant la colonisation à marche forcée des territoires occupés ampute le territoire du présumé futur Etat. Depuis la rentrée 2014, 400 hectares de terre cisjordanienne ont été annexés, la construction de 1000 nouveaux logements à Har Homa et Rant Shlomo ont été annoncés, et plusieurs maisons palestiniennes de Silwan ont été confisquées.

Je suivrai enfin avec attention les suites qui seront données à la fois aux projets de résolution au Conseil de sécurité de l'ONU et d'organisation d'une conférence internationale à Paris, et je continuerai à soutenir toutes celles et ceux qui militent pour la paix entre les Israéliens et les Palestiniens.

Je vous remercie.